



FORÊT DE SCÉVOLLES

COMMUNES

Angliers, Aulnay, La Chaussée, Chalais, Dercé, Guesnes, Monts-sur-Guesnes, Maulay, La Roche-Rigault, Saires, Verrue (86)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



Dans le nord-ouest du département, entre Châtelleraut et Loudun, la forêt de Scévollles forme un massif boisé de près de 5000 hectares à l'interface entre les paysages d'openfield céréalier de la plaine de Neuville à Thouars, au sud-ouest et la région du tuffeau au nord-est. La forêt occupe une importante dépression sur sables cénomaniens intercalés de strates argileuses surmontées de sols sableux, acides et hydromorphes qui peuvent être localement imprégnés de remontées carbonatées issues du ruissellement sur les couches de calcaires turoniens bordant la dépression. Ce contexte pédologique particulier explique le caractère ambigu de la végétation, qui mêle de façon originale des plantes calcicoles et calcifuges, xérophiles et hygrophiles. La forêt est ainsi une chênaie mixte dominée par le Chêne pédonculé, mêlé d'essences variées s'accommodant bien des sols sableux - châtaigniers, trembles, bouleaux, robiniers, ormes - alors que des secteurs marécageux, comme le marais de la Fondoire, ajoutent à la diversité écologique de l'ensemble. Malgré des évolutions naturelles - embroussaillage de milieux sableux ouverts - ou anthropiques - réalisation d'une base de loisirs, artificialisation des peuplements forestiers par l'introduction d'essences exotiques - la forêt de Scévollles a conservé jusqu'à nos jours une part de son intérêt biologique qui en faisait, dès le XIX^{ème} siècle, un site très prisé des botanistes, notamment.



Bien que de nombreuses plantes rares et précieuses signalées aux siècles précédents aient disparu, la forêt abrite encore une flore originale, souvent liée aux sables calcaires, un type de substrat rarement rencontré ailleurs dans la région : le Peucedan des montagnes trouve ainsi ici une de ses 3 stations du Poitou-Charentes, de même que l'Armérie des sables, inconnu ailleurs que sur quelques dunes de Charente-Maritime, alors que les dépressions humides constituent le biotope de plusieurs plantes rares de bas-marais alcalins, telles que la Laîche de Maire ou l'Epipactis des marais.



La faune comprend également plusieurs espèces remarquables : des oiseaux rares ou menacés tels que l'Engoulevent d'Europe ou le Busard St Martin, un élégant rapace gris pâle des landes et des forêts ouvertes ; des amphibiens menacés en Europe comme le Triton crêté ou le Crapaud calamite, ou encore des mammifères peu répandus en Poitou-Charentes, tels que la Martre ou diverses espèces de chauves-souris.

NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	1	3	2	1	0	0	0	3	0
Espèces observées	13	49	5	7	0	0	0	155	0
Esp.rares/menacées	6	7	0	3				5	0

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

41 5 Chênaies acidiphiles

54 2 Bas-marais alcalins

37 1 Groupements à reine des prés et communautés associées

ESPECES DETERMINANTES : 21

FAUNE

DH DO PN

Mammifères

Barbastelle d'Europe

Barbastella barbastellus

Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum

Martre

Martes martes

Murin à moustaches

Myotis mystacinus

Murin de Daubenton

Myotis daubentoni

Pipistrelle de Kühl

Pipistrellus kuhli

Oiseaux

Bondrée apivore

Pernis apivorus

Bouvreuil pivoine

Pyrrhula pyrrhula

Busard St Martin

Circus cyaneus

Engoulevent d'Europe

Caprimulgus europaeus

Faucon hobereau

Falco subbuteo

Mésange huppée

Parus cristatus

Moineau friquet

Passer montanus

Amphibiens

Crapaud calamite

Bufo calamita

Rainette verte

Hyla arborea

Triton crêté

Triturus cristatus

FLORE

DH PN PR

Epipactis des marais

Epipactis palustris

Laîche de Maire

Carex mairei

Orchis élevé

Dactylorhiza elata

Ornithope comprimé

Ornithopus compressus

Peucedan des montagnes

Oreoselinum nigrum

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉCOLOGIQUE

Directive Oiseaux : ZICO PC19 "PLAINE DE SAINT-JEAN-DE-SAUVES"